

Appel à Projets 2026-2027

Introduction	2
La DAPI accompagne vos transformations pédagogiques	4
Volet 1 - Approche par compétences (APC)	5
1. Présentation du volet	5
2. Attendus du dossier de candidature	5
3. Livrables attendus	6
Volet 2 - Pédagogie à l'ère de l'IA générative	7
1. Contexte	7
2. Présentation du volet	8
3. Attendus du dossier de candidature	9
4. Livrables à l'issue du projet	10
Volet 3 - Orientation de BCC sur les enjeux de transitions	11
1. Présentation du volet	11
2. Exemples	12
3. Attendus du dossier de candidature	13
4. Livrables à l'issue du projet	13
Volet 4 - Accueil dans la formation et accompagnement en premier cycle	14
1. Présentation du volet	14
2. Attendus du dossier de candidature	16
3. Livrables à l'issue du projet	16
Conditions générales applicables	17
1. Financement du projet	17
2. Critères de recevabilité	17
3. Critères d'évaluation	17
4. Accompagnement par la DAPI	18
5. Livrables	18
6. Valorisation	18
7. Calendrier	19
8. Contacts	19

Introduction

Le monde change en profondeur. Les défis environnementaux et écologiques imposent de repenser les modes de vie, de production et de consommation, tandis que l'arrivée de l'intelligence artificielle bouleverse les manières d'apprendre et de travailler, et transforme les métiers. Ces deux phénomènes interrogent plus largement les équilibres sociaux : la place du travail humain, la valeur des savoirs et des savoir-faire, la répartition des ressources produites.

Ces mutations redéfinissent les compétences attendues des diplômés comme les repères sur lesquels ils construiront leur vie professionnelle. Face à ces évolutions profondes de la société, l'université a une responsabilité majeure : préparer les étudiantes et les étudiants à comprendre ces transformations, à s'y adapter et à en devenir des acteurs éclairés, critiques et engagés.

L'approche par compétences constitue une réponse de fond face à l'ensemble de ces défis. Elle invite les acteurs de la formation à engager une réflexion stratégique et à interroger leur positionnement dans un monde en évolution, notamment leur lien avec les Objectifs de Développement Durable. En outre, en plaçant les étudiants en situation d'agir dans des tâches authentiques et en évaluant ce qu'ils savent réellement mobiliser, elle renforce le sens des apprentissages et, par là même, l'acte d'apprendre. Dans ce cadre, les intelligences artificielles génératives peuvent alors jouer un rôle positif dans les apprentissages de nos étudiants.

Cette ambition pédagogique s'accompagne d'une ambition humaine : construire une université plus accueillante, attentive à chaque parcours. Dans une région où l'université joue pleinement son rôle d'ascenseur social, la réussite ne se mesure pas au seul passage en année supérieure : elle signifie trouver sa voie, développer des compétences solides et s'épanouir, dans ou hors de l'université. Cela commence dès l'entrée en formation, par un accueil et un accompagnement de qualité, au plus près des besoins des étudiants. C'est le sens du projet LIBEL'UL (France 2030 référence ANR-23-EXES-0006), qui porte cette priorité politique assumée : l'excellence en premier cycle, dans ses dimensions académiques, sociales et sociétales.

Le présent appel à projets invite les équipes pédagogiques à s'emparer de cette ambition au plus près de leurs formations, à travers quatre volets complémentaires :

- **l'approche par compétences (volet 1),**
- **l'intelligence artificielle générative (volet 2),**
- **l'orientation des BCC vers les enjeux de transitions (volet 3)**
- **l'accueil et l'accompagnement en premier cycle (volet 4).**

Vous pouvez candidater à un seul volet ou cumuler plusieurs volets au sein d'un même projet.

Quatre portes d'entrée, un seul objectif : soutenir les initiatives des équipes, capitaliser les expériences et les essaimer, pour que la transformation pédagogique soit l'affaire de toute la communauté universitaire.

Volet 1 - Approche par compétences (APC)

Ce volet soutient les équipes pédagogiques souhaitant faire évoluer leurs maquettes de formation afin d'avancer vers l'Approche par Compétences. Trois axes, combinables au sein d'un même projet, sont proposés : créer ou faire évoluer une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAé), intégrer une démarche réflexive des étudiants dans les évaluations, ou réviser la stratégie de l'équipe pédagogique vis-à-vis des stages.

Volet 2 - Pédagogie à l'ère de l'IA générative

Ce volet accompagne les équipes souhaitant expérimenter et documenter des évolutions de leurs pratiques pédagogiques face au développement rapide des systèmes d'IA générative, en cohérence avec la charte des bonnes pratiques adoptée par l'université. L'ambition est double : développer les compétences critiques des étudiants et faire évoluer les modalités d'évaluation pour garantir leur cohérence avec les apprentissages visés.

Volet 3 - Orientation de BCC sur les enjeux de transitions

Porté par le projet LIBEL'UL, ce volet accompagne les équipes pédagogiques de licence souhaitant orienter un Bloc de Connaissances et de Compétences (BCC) existant vers les Objectifs de Développement Durable. Il s'agit de définir, à l'échelle du BCC, une compétence ciblant un ou plusieurs ODD, des contenus et des activités d'apprentissage ancrés dans la discipline, ainsi qu'une approche réflexive pour évaluer et valoriser les apprentissages.

Volet 4 - Accueil dans la formation et accompagnement en premier cycle

L'entrée à l'université constitue une étape déterminante, marquée par de nombreuses transitions dans lesquelles les équipes pédagogiques jouent un rôle essentiel. Ce volet soutient les projets visant à faciliter l'intégration dans la formation, à accompagner les apprentissages et prévenir le décrochage, et à aider les étudiants à construire leur parcours d'études (y compris dans une logique de réorientation), en complémentarité avec les dispositifs existants de l'établissement.

La DAPI accompagne vos transformations pédagogiques

La Direction d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (DAPI) soutient les évolutions pédagogiques et les expérimentations permettant de promouvoir un apprentissage réflexif, adapté, efficace, innovant et responsable.

La réussite étudiante étant au cœur de nos actions, nous alimentons la réflexion sur les modèles pédagogiques en réponse aux différents enjeux actuels et impulsions des expérimentations. Nous formons les enseignants et responsables de formation de l'Université de Lille, et les accompagnons dans la mise en œuvre de leurs expérimentations pédagogiques et numériques.

Nos experts vous proposent :

- un accompagnement individuel, pour répondre aux besoins spécifiques d'un enseignant ;
- un accompagnement collectif, pour soutenir une équipe pédagogique dans la refonte d'une formation ;
- du design pédagogique, de la scénarisation à la création de ressources ;
- de la formation aux pratiques pédagogiques actives, ancrées dans les cadres de référence reconnus.

Cette offre s'appuie sur l'expertise complémentaire de nos trois services : développement professionnel des enseignants, ingénierie pédagogique des formations, innovation pédagogique.

Volet 1 - Approche par compétences (APC)

1. Présentation du volet

Ce volet « Approche par compétences (APC) » soutient les équipes pédagogiques souhaitant engager un travail visant à faire évoluer leurs pratiques d'évaluation et d'accompagnement des étudiants dans une logique de compétences.

Il vise trois objectifs, qui peuvent être combinés au sein d'un même projet :

- **Axe 1** : créer ou faire évoluer une situation d'apprentissage et d'évaluation¹(SAÉ) en lien avec une ou plusieurs compétences développées dans la formation ;
- **Axe 2** : intégrer une démarche réflexive des étudiants dans les évaluations formatives et certificatives dans le cadre d'une APC ;
- **Axe 3** : réviser la stratégie de l'équipe pédagogique vis-à-vis des stages : définir des objectifs d'apprentissage en stage en lien avec le référentiel de compétences de la formation ; organiser et formaliser la relation entre les stagiaires, les maîtres de stage et les enseignants ; construire une évaluation des compétences du référentiel développées en stage.

Les enseignements ainsi construits, au format BCC², seront identifiés et valorisés dans la présentation de l'offre de formation de l'établissement.

2. Attendus du dossier de candidature

- indiquer le BCC ciblé et le ou les axes retenus ;
- les disciplines couvertes par le projet ;
- expliciter l'intention pédagogique correspondant au(x) axe(s) retenu(s).

¹ Une Situation d'Apprentissage et d'Évaluation ou SAÉ est un dispositif pensé par un ou des enseignants pour mettre les étudiants en action dans une tâche réaliste et autonome, dont l'évaluation permet d'apprécier le développement d'une compétence du référentiel, en mobilisant les ressources de différentes disciplines

² Bloc de Connaissances et de Compétences

3. Livrables attendus

Les porteurs de projet retenus s'engagent à livrer, à l'issue de leur réalisation, au minimum deux livrables parmi les éléments suivants (ou d'autres documents) pour chacune des dimensions concernées par leur projet :

3.1 Pour les SAÉ

- le descriptif de la SAÉ (une fiche-type sera mise à disposition sur l'ENT) précisant notamment quelle(s) compétence(s) de la formation la SAÉ contribue à développer et son positionnement dans la formation ;
- un scénario pédagogique indiquant les enseignements concernés et les étapes du déroulement de la SAÉ ;
- le référentiel de compétences de la formation (nouveau ou actualisé) ;
- une nouvelle maquette de formation ;
- des productions étudiantes ;
- une grille d'évaluation ;
- une évaluation du dispositif (analyse des résultats des étudiants, évaluation par les étudiants, observation par un conseiller pédagogique,...).

3.2 Pour les démarches réflexives

- scénario de formation et d'accompagnement des étudiants à la démarche réflexive : programme des heures de suivi, de TD ; stratégie d'évaluation ; outils d'évaluation ;
- des productions étudiantes.

3.3 Pour les stages

- cahier des charges à destination des étudiants et maîtres de stage sur les attendus liés aux stages ;
- grilles d'évaluation (pouvant inclure une démarche réflexive) des stages en lien avec le référentiel de compétences de la formation et cohérent avec le cahier des charges ;
- des productions étudiantes ;
- des rapports réflexifs ;
- un suivi d'activité.

Ces livrables seront partagés au sein de l'Université de Lille et pourront être précisés, au cas par cas, en concertation avec la DAPI.

Volet 2 - Pédagogie à l'ère de l'IA générative

1. Contexte

Depuis 2022, les systèmes d'intelligence artificielle générative (SIAG) connaissent des développements rapides et sont désormais facilement accessibles à un large public. Capables de produire des textes argumentés, des synthèses, du code ou des images en quelques secondes, ces outils sont très régulièrement présents dans les pratiques étudiantes et professionnelles. Ce contexte interroge en profondeur l'authenticité des travaux académiques et la mesure réelle des compétences acquises : des productions longtemps considérées comme des indicateurs fiables du niveau de l'apprenant peuvent aujourd'hui être partiellement réalisées à l'aide d'outils automatisés, rendant plus difficile l'appréciation du travail réellement fourni.

Face à ce constat, nombre d'établissements d'enseignement supérieur cherchent à encadrer les usages des SIAG. Les outils de détection automatisée ont montré leurs limites, produisant des résultats peu fiables. La rédaction de chartes et la mise en place de déclarations d'usage constituent d'autres leviers mobilisés, mais leur portée reste largement déclarative et dépend de la manière dont elles sont appropriées par les enseignants et expliquées aux étudiants. Force est de constater que ces dispositifs ne peuvent, à eux seuls, résoudre les enjeux pédagogiques posés par les SIAG. Sans adaptation des formats d'évaluation, des consignes et des modalités de suivi des apprentissages, le risque est de rester dans un cadre formel peu opérant.

C'est précisément pour aller au-delà de ces réponses insuffisantes que l'Université de Lille s'est engagée dans une démarche plus structurée. Dès 2025, elle a adopté une charte des bonnes pratiques d'utilisation des SIAG dans les travaux pédagogiques, fondée sur des principes de responsabilité, de transparence, de réflexivité et de sobriété. Elle a également constitué un groupe de travail dédié aux écrits universitaires à l'ère de l'IAg, dont les travaux ont permis d'identifier des pistes pédagogiques concrètes pour repenser les modalités d'évaluation, notamment des productions longues de type mémoire de recherche, rapport de stage ou travail de fin d'étude. Ces travaux soulignent la nécessité d'envisager des réponses pédagogiques permettant d'aller au-delà d'une logique strictement fondée sur le contrôle ou la détection, tout en préparant les étudiants à des environnements professionnels où les SIAG sont déjà largement présents.

Ce volet de l'appel à projets 2027, issu de ces travaux et de cette dynamique institutionnelle, entend soutenir des équipes engagées dans une transformation ambitieuse et réfléchie de leurs pratiques pédagogiques face aux SIAG, en cohérence avec les valeurs de l'établissement : une utilisation consciente, sobre, critique et éthique des outils, au service du développement des compétences des étudiants.

2. Présentation du volet

Ce volet de l'appel à projets vise à accompagner les équipes pédagogiques souhaitant expérimenter et documenter des évolutions de leurs pratiques pédagogiques dans un contexte marqué par le développement rapide des systèmes d'intelligence artificielle générative (SIAG). L'ambition est d'encourager des démarches permettant à la fois de développer les compétences critiques des étudiants et de faire évoluer les modalités d'évaluation afin de garantir leur cohérence avec les apprentissages visés.

Les projets soutenus devront contribuer à produire des ressources, des retours d'expérience et des recommandations susceptibles d'être partagés au sein de la communauté universitaire.

Deux axes, combinables au sein d'un même projet, sont proposés :

Axe 1 - Concevoir des situations d'apprentissage favorisant une utilisation critique, responsable et réflexive des SIAG

L'émergence des systèmes d'intelligence artificielle générative (SIAG) transforme profondément les pratiques d'accès à l'information, de production de connaissances et de résolution de problèmes. Dans ce contexte, l'Université souhaite accompagner le développement de dispositifs pédagogiques permettant aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à une utilisation critique, responsable, transparente et raisonnée de ces outils.

Cet axe vise à soutenir la conception ou la transformation d'enseignements, de séquences pédagogiques, de parcours de formation ou de ressources pédagogiques intégrant explicitement les enjeux liés aux SIAG.

Les projets devront placer les étudiants dans une posture active d'analyse, d'expérimentation, de réflexion et de collaboration afin de développer leur capacité à :

- comprendre les mécanismes, les potentialités et les limites des SIAG ;
- exercer un regard critique sur les contenus générés ;
- identifier les biais, erreurs ou simplifications produits par ces outils ;
- questionner les impacts des SIAG sur la production et la validation des connaissances ;
- adopter des pratiques conformes aux principes de responsabilité, de transparence et d'intégrité académique.

Une attention particulière sera portée aux projets mobilisant des pédagogies actives et collaboratives, plaçant les étudiants en situation d'agir.

À titre d'exemple, les projets pourront porter sur :

- la création de modules de sensibilisation aux usages critiques des SIAG ;
- la conception de scénarios pédagogiques intégrant l'analyse de productions générées par IA ;
- des dispositifs de travail collaboratif mobilisant les SIAG comme objet ou support d'apprentissage ;
- des approches interdisciplinaires permettant d'aborder les dimensions scientifiques, professionnelles, éthiques ou sociétales de ces technologies.

Axe 2 - Faire évoluer les modalités d'évaluation à l'ère des SIAG

L'émergence des SIAG invite les équipes pédagogiques à réinterroger les modalités traditionnelles d'évaluation, non seulement pour tenir compte des nouveaux usages étudiants, mais surtout pour s'assurer de la cohérence entre les apprentissages visés, les activités proposées et les preuves d'apprentissage attendues.

Dans une logique d'alignement pédagogique, les projets soutenus devront contribuer à répondre aux questions suivantes :

- Quelles compétences souhaitons-nous réellement développer chez les étudiants ?
- Comment ces compétences se manifestent-elles dans les productions demandées ?
- Quelles modalités permettent d'en recueillir des preuves pertinentes et fiables ?
- Comment les SIAG modifient-ils les conditions de réalisation de ces productions ?

Les projets pourront ainsi explorer de nouvelles formes d'évaluation permettant de mieux rendre compte des apprentissages effectifs des étudiants, notamment :

- le suivi et l'évaluation des différentes étapes d'un processus de production ;
- les portfolios d'apprentissage ;
- les journaux réflexifs ;
- les soutenances ou défenses orales ;
- les évaluations authentiques fondées sur des situations complexes ou professionnelles ;
- les productions collaboratives ;
- les dispositifs associant plusieurs modalités complémentaires d'évaluation ;
- les évaluations conçues dans une logique d'approche par compétences.

Attention, ce volet n'a pas vocation à promouvoir ou expérimenter un outil d'intelligence artificielle générative en particulier. L'intégration d'un SIAG dans un enseignement ne constitue pas, à elle seule, un objectif pédagogique ni un critère de qualité du projet. De même, les projets centrés principalement sur la détection, le contrôle ou l'interdiction des usages étudiants ne relèvent pas du périmètre du dispositif.

3. Attendus du dossier de candidature

- Choix du ou des axes retenus ;
- Définition du périmètre de la transformation pédagogique (BCC, UE, cours...) ;
- Intention de transformation pédagogique de ce périmètre.

4. Livrables à l'issue du projet

Les porteurs de projet retenus s'engagent à livrer, à l'issue de leur réalisation, au minimum deux livrables parmi les éléments suivants (ou d'autres documents) :

- le descriptif du dispositif pédagogique (une fiche-type sera mise à disposition sur l'ENT) ;
- un scénario pédagogique indiquant les enseignements concernés et les étapes du déroulement du dispositif pédagogique ;
- les prompts utilisés dans le cadre du dispositif ;
- des exemples de production IAg mobilisées ou analysées dans le cadre du dispositif ;
- des productions étudiantes ;
- une grille d'évaluation ;
- une évaluation du dispositif (analyse des résultats des étudiants, évaluation par les étudiants, observation par un conseiller pédagogique, ...).

Volet 3 - Orientation de BCC sur les enjeux de transitions

1. Présentation du volet

Les grandes transitions (écologiques, sociétales, numériques, économiques...) transforment les métiers et les attentes de la société. L'université est engagée dans cette dynamique, notamment à travers le déploiement des UE TEDS et l'ouverture de formations sur ces sujets.

Une enquête menée auprès de plus de 1 200 étudiants de l'Université de Lille confirme l'intérêt de poursuivre dans cette voie, en renforçant la prise en compte de ces enjeux dans les formations et en développant des modalités pédagogiques plus actives, favorisant les échanges, la réflexion et l'engagement des étudiants.

Dans cette perspective, le projet LIBEL'UL lance un appel à projets destiné à accompagner les équipes pédagogiques de licence souhaitant poursuivre, renforcer ou expérimenter de nouvelles approches pour intégrer les enjeux des transitions dans leurs enseignements.

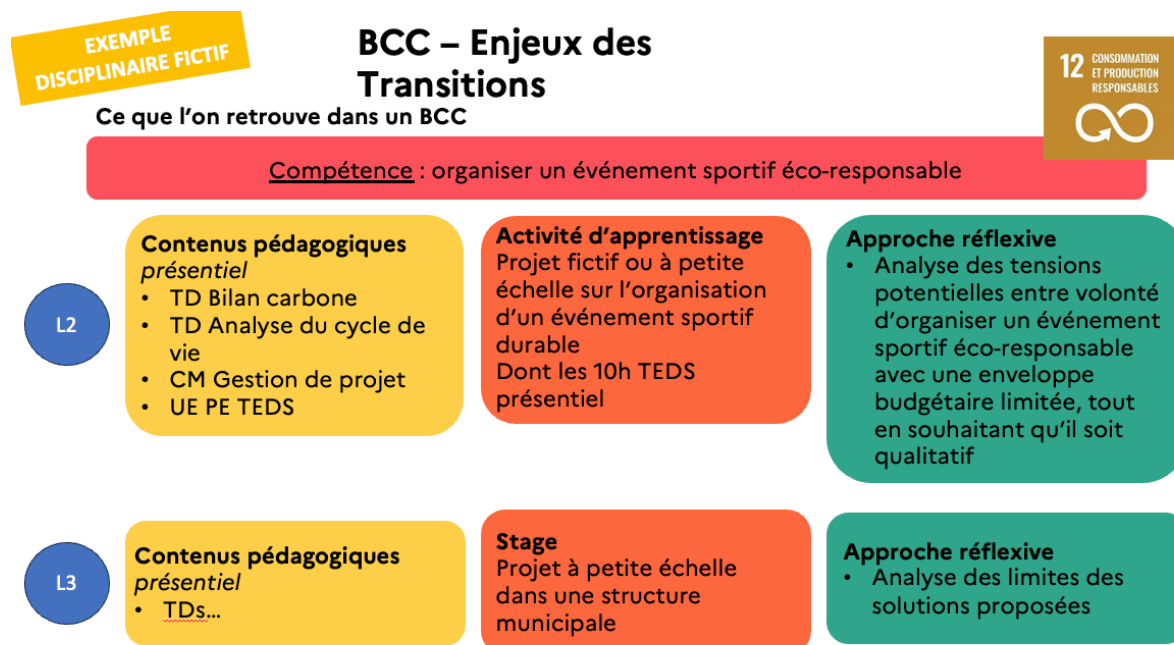
Ce volet de l'AAP a pour objectif de soutenir les initiatives des composantes visant à orienter des BCC existants vers les ODD.

À l'échelle du BCC, il s'agit de définir :

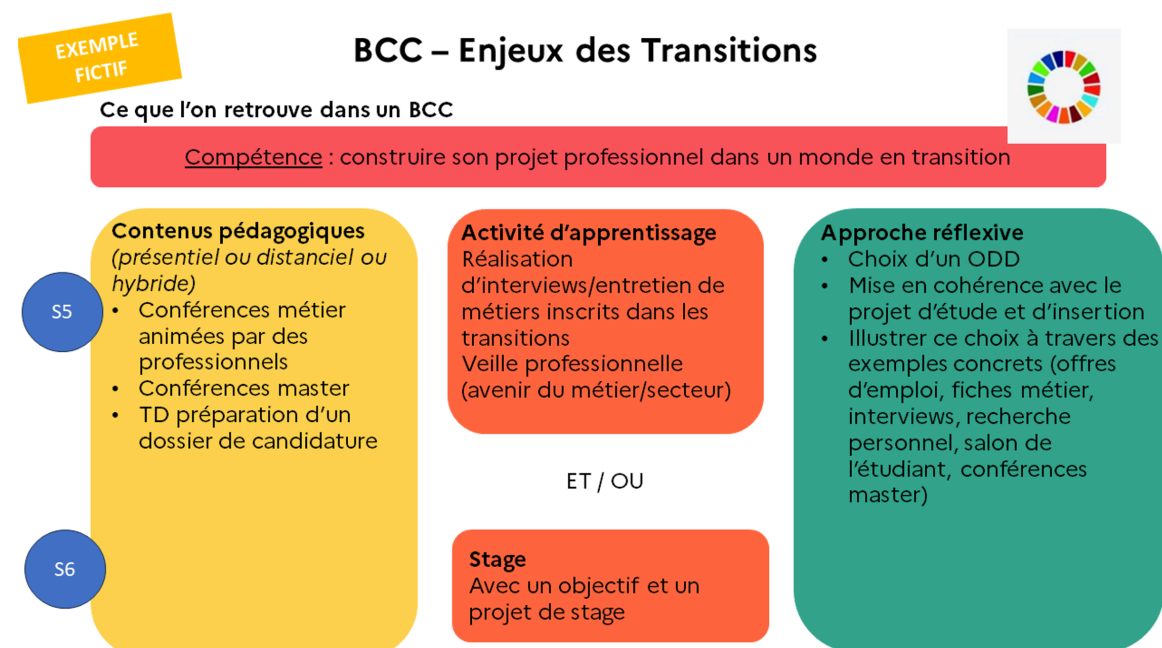
- une compétence ciblant directement l'un ou plusieurs des **17 ODD**, en s'appuyant sur le référentiel de compétences de la formation ;
- des contenus pédagogiques en partant des cours existants et des ressources des Universités Numériques Thématiques (UNT) ;
- des activités d'apprentissage ancrées dans la discipline, reposant sur des situations issues du milieu professionnel ou de la recherche ; ces activités d'apprentissage permettent le développement de la compétence ciblée, et contribuent à enrichir le projet professionnel ;
- une approche réflexive pour évaluer et valoriser le développement des apprentissages et de la compétence ciblée.

2. Exemples

Exemple disciplinaire



Exemple générique applicable dans toute formation



Les réponses à cet AAP porteront le BCC à l'échelle d'une année minimum. Compte tenu de la charge il est possible d'aborder la transformation pédagogique semestre par semestre sur plusieurs années.

La DAPI propose à chaque équipe un accompagnement pour la scénarisation pédagogique de ces dispositifs, et un outillage dédié.

3. Attendus du dossier de candidature

- indiquer le BCC actuel et l'ODD ciblé ;
- les disciplines et enseignements participants à la création d'une SAÉ ou du dispositif concerné ;
- le nombre de semestres concernés.

4. Livrables à l'issue du projet

- une proposition de maquette de formation mettant en évidence un BCC « enjeux des transitions » formulé sous la forme d'une compétence ;
- le descriptif du dispositif d'apprentissage (sur la base de gabarits fournis par la DAPI) ;
- les modalités d'évaluation des apprentissages (notamment l'approche réflexive) ;
- la stratégie d'évaluation du dispositif par les étudiants.

Volet 4 - Accueil dans la formation et accompagnement en premier cycle

1. Présentation du volet

L'entrée à l'université constitue une étape déterminante dans le parcours des étudiants. Les premières années dans l'enseignement supérieur sont marquées par de nombreuses transitions : découverte d'un nouvel environnement, évolution des méthodes de travail, développement de son autonomie, appropriation des attendus de la formation et construction progressive de son projet d'études.

Les équipes pédagogiques jouent un rôle essentiel dans cette transition. Au-delà des enseignements, elles contribuent, par leurs pratiques pédagogiques et les dispositifs qu'elles mettent en œuvre, à créer les conditions favorables à la réussite.

La réussite ne doit pas seulement être réduite au passage en année supérieure, mais s'envisager plus largement comme le fait de trouver sa voie et de s'épanouir – dans ou hors de l'université. C'est pourquoi les objectifs visés par cet appel à projets sont plus larges que la question de l'accompagnement méthodologique et académique.

Objectifs visés :

- faciliter l'entrée et l'intégration dans la formation ;
- accompagner les apprentissages et prévenir les situations de fragilité ou de décrochage ;
- aider les étudiants à construire progressivement leur parcours d'études et leur projet de formation ;
- accompagner les étudiants dans leur réorientation.

Les projets proposés devront s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les éléments existants :

- les données relatives au projet de l'étudiant et à la réussite : ConPeRe, résultats de tests de positionnement établissement (UEPE Accueil dans la formation) permettant d'identifier de manière précoce les publics décrocheurs ou en fragilité académique afin d'identifier les besoins des étudiants ;
- les enquêtes sur le décrochage ([voir site ODIF](#)) et les analyses de données Parcoursup disponibles sur Tableau Software ;
- les dispositifs d'accueil et d'intégration déjà proposés par l'établissement : JIVE, Accueil dans l'établissement, Village vie universitaire et sport ;
- les dispositifs d'orientation, de réorientation et d'accompagnement des parcours actuels : MIA, réorientation de fin de semestres impairs, réosup, forum rebond, salons, portes ouvertes, DU tremplin (santé sport, sciences et technologies) etc ;
- le dispositif d'accompagnement des porteurs de dispositifs de tutorat et la formation des tuteurs ;
- toute autre ressource développée au sein de l'établissement ou de la composante ;
- les ressources des Universités Numériques Thématiques (UNT).

Ils viseront à les compléter pour répondre aux besoins identifiés dans les formations et les composantes afin d'améliorer la cohérence du parcours étudiant. À titre d'exemple, les projets pourront porter sur :

- la préparation de l'entrée en licence et la transition lycée – université :
 - la réalisation de questionnaires de positionnement sur les représentations sur la formation à destination prioritaire des lycéens ;
 - la réalisation de dispositifs e-learning de présentation du contenu des formations et des débouchés professionnels visés afin de préparer les candidatures sur Parcoursup.
- la rénovation de l'accueil des étudiants dans la composante et la formation ;
- la personnalisation des parcours de formation à l'aide de tests de positionnement et de dispositifs de remédiation spécifiques comme proposé dans les points ci-dessous ;
- le développement de dispositif de tutorat pédagogique par les pairs ;
- le développement de dispositif Mentorat par des professionnels, des enseignants ;
- l'UEPE Accompagnement au second semestre ;
- l'accompagnement au cours du cursus (réorientation, entrée au semestre 2, etc) ;
- l'accompagnement à la définition du projet de formation (connaissance des métiers, choix d'options, projet de master...).

Ce volet de l'AAP est porté par la DAPI et LIBEL'UL (France 2030 ANR) et s'appuie sur le partenariat avec les directions de la DGD Formation.

2. Attendus du dossier de candidature

- intention de faire une cartographie reprenant l'état des lieux de l'existant en matière d'accueil et d'accompagnement ;
- les dispositifs d'accompagnement à créer.

3. Livrables à l'issue du projet

- une cartographie d'ensemble du dispositif d'accompagnement des étudiants et son articulation aux dispositifs universitaires et éléments de communication aux étudiants ;
- lorsque le projet conduit à produire dispositifs d'accompagnement ou des outils (questionnaires, tests de positionnement, ressources pédagogiques, supports...), ceux-ci devront être mutualisés au sein de l'établissement ;

Conditions générales applicables

1. Financement du projet

Les demandes de financement porteront sur des dépenses de personnel (heures EQTD versées en heures complémentaires) valorisant le travail pédagogique des enseignants impliqués dans le projet. Il appartient aux enseignants impliqués de s'assurer de leur capacité à percevoir ces heures (statut, volume d'heures complémentaires non saturé sur l'année considérée, etc.). La DAPI ne pourra être responsable en cas d'impossibilité des enseignants à percevoir ces heures complémentaires.

Les projets ne peuvent en aucun cas financer des heures de face à face étudiants (prévues et comptabilisées dans les maquettes de formation), ni des dépenses d'équipement, ni des frais de fonctionnement.

Les crédits attribués devront être consommés dans le courant de l'exercice 2027, **sans possibilité de report sur l'exercice 2028**. Les services d'enseignement considérés pour l'attribution des heures sont ceux de l'année universitaire 2026/2027.

2. Critères de recevabilité

Pour être éligibles, les projets doivent :

- être nouveaux (ainsi, ne sont pas éligibles les actions récurrentes et les actions relevant d'un autre appel à projets déjà réalisé ou en cours) ;
- être portés par une équipe pédagogique identifiée, qui collaborera à la scénarisation et à la mise en œuvre du dispositif.

Il sera demandé de joindre au formulaire de candidature le référentiel de compétences de la formation dans laquelle sera positionné le projet, la maquette de la formation, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C).

La fiche projet doit être visée par la direction de la composante et, dans la mesure du possible, par le conseil de la composante. Aucun projet transmis directement par un ou plusieurs enseignants ne sera considéré comme recevable.

3. Critères d'évaluation

- faisabilité du projet : notamment le portage politique du projet, l'équipe pédagogique, la cohérence avec le contexte de la formation (nombre d'étudiants, crédits et heures alloués eu égard aux objectifs et aux activités d'apprentissage) ;
- maturité : équipe déjà engagée ou souhaitant s'engager dans des transformations pédagogiques durables par exemple en APC ;
- essaimage : engagement en matière de valorisation interne et externe ;
- cohérence : inscription dans la stratégie de la formation ; appui sur un référentiel de compétences et des BCC qui lui soient liés.

La commission d'évaluation des projets est présidée par la vice-présidente formation. En cas de candidature simultanée sur plusieurs volets de l'appel à projets, la commission se réserve le droit de ne valider qu'un ou plusieurs des volets concernés, ou de réaffecter le projet sur un autre volet.

4. Accompagnement par la DAPI

Un accompagnement par la DAPI sera proposé à chaque projet retenu : un référent sera identifié pour accompagner l'équipe pédagogique dans la mise en œuvre de son projet. Au minimum, un premier rendez-vous sera pris pour discuter de l'accompagnement pédagogique nécessaire à la mise en œuvre du projet, une réunion de mi-parcours sera organisée autour de juin 2027, et un rendez-vous de clôture permettra de faire le point sur les résultats et les éléments de valorisation.

5. Livrables

Le suivi d'avancement sera réalisé en quatre temps :

- **janvier - février 2027** : un premier rendez-vous de cadrage des besoins pour lancer les projets
- **juin - juillet 2027** : un temps de suivi intermédiaire permettra de déterminer les livrables retenus et de faire un point d'avancement ;
- **décembre 2027** : fin des projets ;
- **mai - juin 2028** : livraison des livrables en version finale, en vue de leur mise en œuvre dans les formations, et planification des actions de valorisation.

6. Valorisation

Les projets financés ont vocation à diffuser les avancées pédagogiques réalisées, dans une logique d'essaimage et de valorisation au sein de l'établissement. Les porteurs de projet s'engagent à :

- partager leurs livrables (référentiels de compétences, fiches et scénarios SAÉ, stratégies d'évaluation des compétences...) ;
- participer à une journée de restitution et de partage de bonnes pratiques, organisée pour la communauté universitaire ;
- produire un visuel ou une illustration du projet ;
- contribuer, à l'issue de la mise en œuvre du projet, à la rédaction d'un rapport synthétique précisant les choix pédagogiques testés, les facteurs facilitateurs ou freins rencontrés, et les recommandations pratiques pour la suite du déploiement.

Pour le volet 2 (IAG), cette valorisation vise en particulier à contribuer à la constitution d'un corpus partagé de références, d'outils et de pratiques permettant à l'ensemble de la communauté universitaire de faire évoluer ses enseignements et ses évaluations dans un contexte de généralisation des SIAG

La participation à cet appel à projets implique l'acceptation de ces engagements par les porteurs de projet.

7. Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : **septembre 2026** ;
- Date limite de dépôt des candidatures : **6 novembre 2026** ;
- Tenue de la commission de sélection : **30 novembre 2026 (9h-12h)** ;
- Communication des résultats : **décembre 2026** ;
- Lancement des projets lauréats : **janvier 2027** ;
- Bilan de mi-parcours : **juin-juillet 2027** ;
- Fin des projets : **décembre 2027** ;
- Livraison des livrables en version finale : **mai-juin 2028** ;
- Mise en œuvre dans les formations : **rentrée universitaire 2028**.

8. Contacts

Pour toute question, concernant cet appel à projets : dapi-aap@univ-lille.fr

Ou Bénédicte Decuypère - Directrice de la DAPI

Carine Dubois - Directrice adjointe

Tom Duquenoy-Battel - Responsable des AAP (volets 1 & 2 DAPI)

Imane Chaabi - Responsable des AAP (volets 3 & 4 LIBEL'UL)